



Province du
Brabant Wallon

Arrondissement
de Nivelles

Commune
1450 CHASTRE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 30 janvier 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR

Séance publique

TUTELLE :

1. Décisions prises par les Autorités de Tutelle - Information/jb

SUPRACOMMUNALITE :

2. Soutien aux projets supracommunaux - prolongation 2024 - Approbation/jb

FABRIQUE D'EGLISE :

3. Saint-Martin de Blanmont - Paiement de subside pour travaux urgents d'électricité- Approbation/nv

FINANCES :

4. Remboursement des avantages sociaux (Saint-Nicolas et Garderies) pour la Petite école de Gentinnes - exercice 2023/ew
5. Attribution d'un subside exceptionnel à la Chorale du Cercle Saint-Luc - Exercice 2023 - Décision/ew

MOBILITE :

6. Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation de l'étude, le contrôle, la coordination sécurité santé et la direction des travaux de voirie – Création d'un trottoir rue de Corsal - Phase 2 - Correction du numéro de projet - Approbation/agh

BATIMENTS COMMUNAUX :

7. Association de fait "Tom Pouce" – renouvellement de convention d'occupation récurrente - Approbation/pj

URBANISME :

8. Achat d'un terrain sis Place de la Gare dans le cadre de la revitalisation urbaine - Approbation du projet d'acte/sh

Huis clos

ENSEIGNEMENT :

9. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 6 périodes primaires/semaine du 06/12/2023 au 22/12/2023, à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/nvv/cc
10. Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique temporaire pour 24 périodes/semaine, aux entités pédagogiques de Chastre-Blanmont et Cortil-Noirmont du 23 décembre 2023 au 26 avril 2024- Ratification/nvv/ra
11. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 20 périodes/semaine du

12. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 6 périodes/semaine du 11/12/2023 au 05/07/2024 à l'entité pédagogique de Blanmont- Ratification/nvv/zv
13. Désignation d'une enseignante primaire temporaire pour 4 périodes primaires/semaine du 18/12/2023 au 22/12/2023, à l'entité pédagogique de Blanmont -Ratification/nvv/cc

La Directrice générale ff

VAN MEENSEL Cécile.



Le Bourgmestre,

CHAMPAGNE Thierry

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal :

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal concerné·e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller·e·s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents